

SCOPE

N°36
AVRIL
2014

La Lettre d'information des cultures arables

ÉDITORIAL >P1

Productivité, compétitivité... :
et si c'était vrai ?

DOSSIERS >P2

Cultures OGM : ceinture
et grosses ficelles

DOSSIERS >P2

La MAE Zones intermédiaires
se construit

INTERVIEW >P3

Les grandes cultures,
un attribut de puissance pour la France

FOCUS >P3

Grandes cultures : + 8,8 Mds €
au pot de notre balance commerciale

CLEFS >P4

Climat : un « Paquet » à mieux ficeler

Productivité, compétitivité... : et si c'était vrai ?

ÉDITORIAL > PAR CHRISTOPHE TERRAIN,
VICE-PRÉSIDENT D'ORAMA, PRÉSIDENT DE L'AGPM

Progressivement, le discours gouvernemental met toujours plus en avant l'impérieuse nécessité de la compétitivité, de la productivité, pour produire et créer des emplois en France. Le Président de la République l'a dit en mots simples lors de sa conférence de presse du 14 janvier 2014 : « Il nous faut produire plus, il nous faut produire mieux ».

C'est le credo d'ORAMA. Faut-il s'offusquer d'être copié ? Bien au contraire.

Dans son discours de politique générale du 8 avril, le Premier Ministre, a confirmé de son côté la nécessité d'avoir confiance dans les entreprises, de libérer les énergies et de stimuler la croissance, « avec pragmatisme ». Citée en exemple, l'agriculture est considérée comme l'un des atouts de la France.

Nous nous reconnaissons dans cette dynamique, car les producteurs de grandes cultures sont des exploitants agricoles responsables, des investisseurs dans l'économie rurale. Ils sont également des partenaires -voire des catalyseurs- de filières qui génèrent des excédents commerciaux et des emplois, qui nourrissent et produisent de l'énergie. Pour continuer à servir la France, ils ont besoin de conserver leur compétitivité dans un monde toujours plus ouvert à la concurrence et qui ne fait pas de cadeaux.

Aussi ORAMA demande-t-il au gouvernement de partager cette vision d'une agriculture réaliste et pragmatique, qui peut s'appuyer sur des facteurs de production



Christophe TERRAIN,
Vice-président d'ORAMA, Président de l'AGPM

innovants et générateurs de productivité. « Sortons des défiances, des postures, des caricatures » affirme le Premier Ministre. C'est exactement ce que nous attendons du gouvernement : qu'il fasse confiance aux agriculteurs, en leurs compétences et leur capacité à progresser, à être responsable.

Cette confiance doit être réciproque, sincère, vraie. ORAMA s'interroge ainsi sur les récents propos de la ministre de l'Ecologie à l'assemblée générale de France Nature Environnement. Passons sur le rôle essentiel qu'elle y attribuait au mouvement associatif dans l'élaboration et l'évaluation des politiques écologiques publiques. Mais que dire de son souhait non seulement de « travailler ensemble », mais de « combattre ensemble » ?

Mais tout ceci n'est que paroles, la confiance se construit dans les actes. C'est ceux-là que nous attendons.

ORAMA
nos cultures, notre avenir

Cultures OGM : ceinture et grosses ficelles

> TOUS LES COUPS SONT PERMIS POUR INTERDIRE LA CULTURE DU MAÏS BT

Au lieu de rétablir le dialogue sur les enjeux des cultures OGM, ce que lui proposaient ORAMA, la FNSEA, l'UFS et la filière maïs, le gouvernement relance le ping-pong juridique sur le sujet avec un 3^e arrêté d'interdiction

Toujours les mêmes débats, les mêmes atermoiements ou les mêmes mauvaises décisions... Bien que deux arrêtés d'interdiction du maïs BT MON 810 aient été invalidés par le Conseil d'État en 2011 et 2013 à la demande de la filière maïs, le Gouvernement Ayrault s'est mis dans la même impasse que ses prédécesseurs. Il avait tenté une variante en programmant le vote en urgence d'une proposition de loi sénato-

riale anti-maïs OGM avant les semis. Mais ce texte a été repoussé pour inconstitutionnalité par le Sénat à l'initiative de Jean Bizet, sénateur de la Manche. Repris à son compte à l'Assemblée Nationale par le président du groupe socialiste, Bruno Le Roux, il sera peut-être finalement adopté mais, la nature étant plus rapide que la Parlement, ce sera trop tard par rapport au début des semis. D'où

la publication, le 14 mars, du nouvel arrêté d'interdiction du MON 810.

Orama et ses partenaires avaient pourtant demandé au Gouvernement de reprendre sereinement le débat sur les biotechnologies végétales. Il n'était point question de semer à tout prix, mais de préparer l'avenir en relançant la recherche et en abordant le sujet autrement qu'à coup d'interdictions aux justifications aussi floues qu'anxiogènes.

Le Gouvernement est donc resté sur la même ligne et ce ne sont pas les menaces des faucheurs, venus occuper les locaux de l'AGPM, qui pouvaient dissuader la filière maïs de saisir les juges.

Si l'issue de la nouvelle manche qu'a engagée cette dernière au Conseil d'État est assez prévisible, les discussions en cours à Bruxelles sur la révision du

dispositif d'autorisation des OGM pourraient bien mettre fin cependant à ce ping pong juridique en renationalisant les procédures. La Commission européenne rêve en effet de se voir ainsi déchargée de l'obligation qu'elle a de statuer elle-même sur les demandes d'autorisation parce qu'il ne se dégage jamais de majorité qualifiée au Conseil des ministres. C'est sur cette gêne que jouent d'ailleurs aujourd'hui les opposants au maïs BT TC 1507 de Pioneer, susceptible d'être bientôt autorisé. Mais une renationalisation risque fort d'éloigner encore un peu plus des producteurs français des innovations OGM... à moins que la pression de l'OMC ou l'évidence scientifique ne pousse nos dirigeants à changer leur fusil d'épaule. ■



La MAE Zones intermédiaires se construit

> ATTÉNUER L'IMPACT DES CHOIX FRANÇAIS POUR LES PAIEMENTS PAC

S. LE FOLL l'a annoncé en février au Sommet du Végétal : la France mettra en place pour la récolte 2015 la mesure agro-environnementale (MAE) Zones intermédiaires qu'ont demandée ORAMA et la FNSEA en réaction aux choix de notre pays pour la répartition des paiements PAC.

Pour les deux organisations, il s'agit que les producteurs de grandes cultures des dites zones, les plus menacés par ces choix, retrouvent une partie de leurs pertes. Dans leurs pourparlers avec le ministère de l'Agriculture, elles défendent le paramétrage qui suit :

- engagement de 70 % des surfaces

- arables de l'exploitation dans la MAE, affectation de 60 % de la SAU aux céréales et oléoprotéagineux ;
- diversification de l'assolement de l'exploitation (au moins 4 cultures, dont à terme 5 % de légumineuses), allongement de la rotation sur une même parcelle (3 cultures sur 5 ans) ;
- incorporation de matières organiques dans le sol (enfouissement des résidus de cultures, apports de résidus organiques) ;
- recours partiel aux techniques de cultures simplifiées (notamment non labour, sauf nécessité du fait de l'assolement ou des circonstances) ;

- en herbicides, indice de fréquence des traitements (IFT) global pour l'assolement sous MAE au maximum égal à l'IFT régional de référence, compte tenu de l'emploi du non labour ; hors herbicides, respect d'un IFT global inférieur de 30 % à l'IFT régional.

La mesure devait être soumise mi-avril à l'approbation de la Commission européenne, comme les autres MAE définies par la France, après que le ministère en eut arrêté les paramètres. La réponse devrait intervenir cet été. Il appartiendra aussi au ministère de l'Agriculture de délimiter

les critères géographiques et/ou pédoclimatiques de l'éligibilité à la MAE Zones intermédiaires. Enfin, la mise en œuvre de cette MAE reviendra aux régions, qui gèrent désormais les mesures de développement rural. Il importera alors qu'elles n'ajoutent pas d'exigences propres, ce qui pourrait être dissuasif et générer des distorsions de concurrence entre régions.



Les grandes cultures, un attribut de puissance pour la France

> LA CAPACITÉ À APPROVISIONNER D'AUTRES PAYS PÈSERA FORTEMENT DEMAIN DANS LES RELATIONS INTERNATIONALES

Trois questions à Sébastien ABIS, analyste géopolitique et chercheur associé à l'IRIS⁽¹⁾. Il est venu exposer au Sommet du Végétal 2014 les enjeux d'un dynamisme de notre production de grains en politique extérieure

Vous êtes le coauteur d'un ouvrage intitulé «Agriculture et mondialisation - Un atout géopolitique pour la France»⁽²⁾. Qu'entendez-vous par là ?

Comme l'accès à l'eau et à l'énergie, l'accès à l'alimentation conditionnera fortement demain l'évolution des relations internationales. Avec les crises alimentaires de 2007 et leurs conséquences politiques, beaucoup ont redécouvert à cet égard des enjeux stratégiques de première importance. De nombreux états se mobilisent dans ce sens et reclassent l'agriculture et la sécurité alimentaire dans leur agenda géopolitique.

Ce contexte interpelle la France sur le rôle à donner à son agriculture, elle qui fait partie des rares pays au monde -moins de 20 sur près de 200- aptes à en approvisionner d'autres.

En termes d'influence internationale, quelle est la meilleure stratégie d'utilisation de son atout agricole par la France ?

Notre pays doit se demander quels attributs de puissance il peut encore faire valoir aujourd'hui dans le monde et à quel endroit. Sur quoi sommes-nous encore une « puissance-repère » et pour quels pays ? Nos performances agricoles sont là un facteur majeur, outre-Méditerranée en particulier. Déjà colossaux et appelés à croître plus qu'ailleurs, les besoins des pays arabes méditerranéens en importations alimentaires, de grains notamment, nous tracent la voie. Au-delà de l'intérêt économique à y répondre, pareille situation nous met géopolitiquement dans une logique de devoir. Ne pas participer à la construction de la sécurité alimentaire de ces pays voisins serait dangereux pour la stabilité de cette région méditerranéenne, et donc de l'Europe.

“ En grandes cultures, nous devons continuer à produire plus en même temps que mieux ”

Par quelles attitudes passe la mise en œuvre de cette stratégie ?

En grandes cultures, nous devons continuer à produire plus en même temps que mieux. Les deux objectifs doivent se conjuguer, pas se contredire ou s'opposer.

La France doit intégrer vraiment les questions agricoles et céréalières dans sa diplomatie économique. Elle peut contribuer aux équilibres alimentaires de certains pays.



Sébastien ABIS, analyste géopolitique.

Nous sommes ici dans un domaine qui nécessite une vision. Il faut faire de la prospective, il faut des plans à long terme.

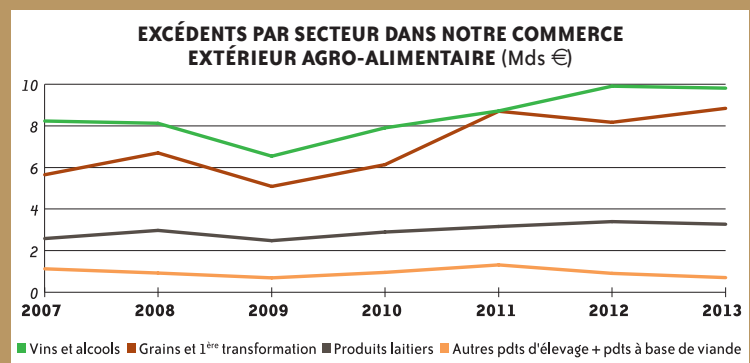
À l'échelle des filières, continuons nos efforts, sans perdre de vue que si nous bénéficions de certains plus dans les pays des autres bords de la Méditerranée, ceux-ci savent faire jouer la concurrence, ils évoluent par ailleurs socio-politiquement et leurs élites de demain pourront être différentes de celles d'hier. ■

⁽¹⁾ Institut de relations internationales et stratégiques (IRIS)

⁽²⁾ Editions Sciences Po. - Les Presses, collection Nouveaux Débats

Grandes cultures : + 8,8 Mds € au pot de notre balance commerciale

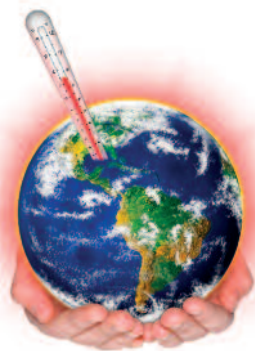
En 2013, dans une balance commerciale (export moins import) de la France déficitaire de 61,2 milliards d'€, les céréales, oléoprotéagineux et produits de leur première transformation (farines, semoules, malt, amidons et dérivés, huiles, tourteaux, aliments pour animaux) ont été excédentaires de + 8,84 Mds €. En vins et alcools, le solde s'est élevé à + 9,82 Mds, en produits laitiers à + 3,273 Mds et en autres produits de l'élevage (œufs, viande, produits à base de viande) à + 0,7 Md.



FOCUS

Climat : un « Paquet » à mieux ficeler

> PREMIERS DÉBATS DE L'U.E. SUR SES OBJECTIFS 2030 DE DÉCARBONISATION



Lutte contre les gaz à effet de serre, promotion des énergies renouvelables, économies d'énergie, ces dossiers sont à l'orée d'une nouvelle étape en Europe. Le secteur agricole se positionne

La Commission européenne a présenté en janvier dernier des propositions dites « Paquet Climat Energie 2030 ». Celles-ci visent à un renforcement de la politique de l'U.E. en matière de gaz à effet de serre (GES), d'énergies renouvelables (EnR) et d'économies d'énergie. Les agriculteurs sont évidemment concernés. L'adoption de ce « paquet » par le Conseil et par le Parlement européens doit intervenir au plus tôt cet automne.

GES : les risques d'une sectorisation

La Commission préconise 40% de réduction des émissions européennes de GES en 2030 par rapport à 1990. Ceci implique un renforcement des mesures actuelles, car elles ne permettraient guère en effet d'aller au-delà de -32% en 2030. Outre cette évolution, une autre proposition de la Commission mérite beaucoup de vigilance :

celle que puissent être fixés désormais des objectifs de réduction par secteur d'activités.

À l'heure actuelle, à l'exception d'un certain nombre d'entreprises et autres entités soumises à un régime de quotas individuels d'émission de GES, les acteurs économiques d'un même pays « relèvent » d'un taux de réduction global, collectivement et sans distinction de secteur d'activité. C'est le cas des agriculteurs.

Si demain les émissions de GES en agriculture devaient être spécifiquement ciblées, alors qu'elles résultent surtout de phénomènes biologiques naturels et sont donc difficilement maîtrisables, le potentiel de production des exploitations pourrait être menacé. C'est pourquoi ORAMA a appuyé l'initiative de la FNSEA et du DBV, son homologue allemand, de manifester expressément leur opposition à ce schéma dans un courrier commun à M.HOLLANDE et à M^{me} MERKEL en mars.

EnR : maintenir la spécificité Transports

La Commission propose pour 2030 un objectif de 27% d'EnR dans le total des énergies utilisées en Europe, soit 7% de plus que pour 2020. Mais il n'y aurait plus d'objectif par pays. Surtout, le sous-objectif d'EnR dans les transports - actuellement de 10% pour 2020 - disparaîtrait. Or, via les biocarburants, c'est un puissant levier de la progression des EnR, d'autant plus légitime que les émissions de GES dans les transports augmentent rapidement. En outre, sa disparition découragerait les industriels de continuer à investir dans les filières biocarburants. Le courrier de la FNSEA et du DBV a également insisté sur ces points. Pour l'heure, le premier examen du Paquet Climat Energie 2030 en Conseil européen, fin mars, s'est conclu pour l'essentiel par des demandes d'études d'impact. ■

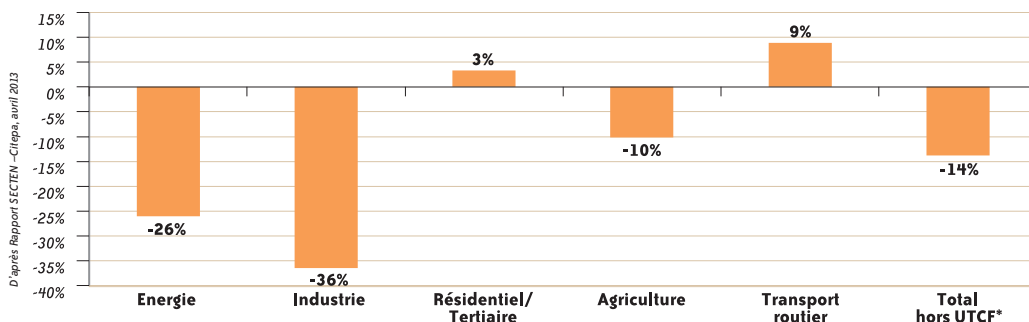
> COURRIER

Alors que l'impact de la nouvelle PAC se fera surtout sentir à partir des paiements 2015, il est question de 20 % de baisse déjà dans les notifications du printemps 2014. Qu'en est-il ?

Les notifications portent désormais sur des montants nets. Auparavant, elles faisaient apparaître des valeurs brutes, n'intégrant pas par exemple les effets de la modulation. Ce qui sera notifié devra donc être comparé aux paiements de fin 2013 au titre des DPU. Il en ressortira pour une majorité d'exploitants une diminution de 7 % due à une baisse des crédits européens et à des transferts français vers les paiements couplés et vers le développement rural.

La facture sera plus lourde en revanche pour ceux qui percevaient moins de 5000 €. Exemptés jusque là de modulation, ils y sont maintenant soumis. Aussi leurs paiements au titre des DPU chuteront-ils de 17 % en 2014.

EMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE PAR SECTEUR EN FRANCE : VARIATIONS DE 1990 À 2012



* Total hors émissions liées aux changements d'utilisation des terres

> AGENDA

Colloque Blé tendre

« Produire des protéines pour tous les débouchés »
13/05 - Paris (75)
ARVALIS

Colloque au champ Irrigation

« Innovations et technicité au service de la compétitivité »
21/05 - Saint Pierre d'Amilly (17)
ARVALIS avec CETIOM, IRSTEA, Chambres d'Agriculture 17 et 79

3^{èmes} Rendez-vous techniques Pomme de terre

26/06 - Villiers Saint-Christophe (02)
ARVALIS avec GIPT et UNPT

ELECTIONS EUROPENNES - 25/05

ORAMA
nos cultures, notre avenir

SCOP INFO EST UNE PUBLICATION D'ORAMA
23/25 avenue de Neuilly 75116 Paris - Tél. 01 44 31 10 00
Rédacteur en chef : Pascal HURBAULT - Comité de rédaction : P. AUGUSTE, P.-O. DRÈGE, G. DUBLINEAU, L. ESPRIT, J. JOSSEAU, A. KETTANEH, C. LECOMTE.

Photos : Arvalis - Institut du végétal, Philippe Montigny, Proléa, Orama.
Conception : BBDA - Béatrice Bleuven - Impression : Groupe CORLET.
Rédaction achevée le 10 avril 2014